

monarque. D'accord avec lui, les échevins avaient pris, longtemps d'avance, toutes les dispositions pour faire « au Roy, leur souverain seigneur, l'entrée la plus notable et la meilleure chère que faire se pourra, tout comme fut fait à la venue du Roy dernier mort, que Dieu pardonne ! et même mieux, si faire se peut (31). »

En second lieu, le noble bailli avait eu la satisfaction de voir enfin résoudre à son honneur une affaire dont on parlait peu depuis quelques années, mais qui n'en était pas moins restée en instance devant le tribunal arbitral du duc de Savoie : l'affaire de la prise des quatre coursiers du prince d'Orange. On sait qu'en 1434 Amédée étonna l'Europe en abdiquant et en allant se faire ermite au château de Ripaille, près Thonon (32), d'où il ne devait sortir

(31) *Registres consulaires*, 19 octobre 1433 « conclu d'aller par devers M. le bailli pour avoir advis des choses qui seront nécessaires pour la venue du Roy, notre sire... 20 octobre 1433... Ils ont tous conclu de faire à la venue du Roi, notre sire, la meilleure et la plus notable venue que fayre se pourra, ayant regard ce qui fut fait à la venue du Roy, son père, que Dieu pardonne ! — et le servir de 100 marcs d'argent en vaisselle ou autrement ainsi que l'on verra estre le plus honorable — et si Mgr le daulphin vient avec lui, qu'on le servira de vaisselles d'argent — et les autres seigneurs seront servis de torches et d'épices.

13 février 1433... « Conclu que l'on face à la venue du Roy, qui brièvement doit estre en ceste ville, la meilleure et la plus joyeuse chère que l'on pourra, tout ainsi que fut ordonné et conclu le 26 octobre et mieux sy faire se peut — que 300 des plus notables de la ville, menestriers et trompettes seront vestus de semblables robes, c'est assavoir les 300 à leurs propres despens et les trompettes et menestriers aux despens communs — que l'on donnera au Roy 300 marcs de vaisselle d'argent doré, et seront tendues les rues, et les petits-enfants vestus ainsi comme fut à la venue du Roy, dernier mort, etc.

(32) « Ce duc, ayant pourvu à ses sujets d'un bon et sage prince qui